Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six
Le 14 septembre
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**3 septembre 2026**	
Date d'affichage	**3 septembre 2026**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**33**
	Présents	**29**
	Votants	**33**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Noëlle LE MAULF et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Yann DRUET, Ayhan AYDAR, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO **a respectivement donné pouvoir à :** Mohamed MAÂCHE, Sabahat AYDAR, Didrik JANIN-HAMEL et Clémence HEROUT.
Absents excusés : Yann DRUET, Ayhan AYDAR, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO.
Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOUILLON et Sonia CANTELOUP.

N° 2026-110 - MISE EN ACCESSIBILITÉ – CRÉATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du patrimoine communal et afin de satisfaire aux obligations réglementaires en matière d'accessibilité des établissements recevant du public, la Commune souhaite engager des travaux destinés à améliorer les conditions d'accès, de circulation et d'usage des bâtiments communaux pour l'ensemble des usagers, et plus particulièrement pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Ces aménagements répondent à un objectif d'intérêt général visant à garantir un accès effectif aux services publics, dans le respect des principes d'égalité, d'inclusion et de continuité du service public.

Les travaux de mise en accessibilité constituant une opération d'investissement dont la réalisation est appelée à s'échelonner sur plusieurs exercices, il apparaît opportun de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Ce dispositif permet d'inscrire l'engagement financier global de l'opération dans une autorisation de programme, tout en limitant les inscriptions budgétaires annuelles aux seuls crédits nécessaires à l'exécution effective des travaux. Cette méthode de gestion contribue à une programmation pluriannuelle sécurisée des investissements, améliore la lisibilité financière de l'opération et assure le respect des principes de bonne gestion des deniers publics.

Cette AP pourra être constituée de prestations en études (chapitre 20) ou/et en travaux (chapitres 21 ou/et 23). Les crédits de l'AP Mise en accessibilité (AP-2026-1D) se répartiraient par conséquent comme suit :

DEPENSES	AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	TOTAL CP
Situation après création	280 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	280 000,00 €

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la création de cette autorisation de programme prévue pour la mise en accessibilité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'instruction codificatrice M57 ;
VU le règlement financier de la commune ;

VU les crédits inscrits au budget 2026 ;
VU l'avis de la commission « Administration générale, Finances, Sécurité et Vie économique » réunie le 11 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que la Commune est tenue de garantir l'accessibilité de ses établissements recevant du public (ERP) et de ses installations ouvertes au public, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes en situation de handicap ;

CONSIDERANT que ces aménagements constituent une opération d'investissement dont la réalisation est susceptible de s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, afin d'assurer une programmation pluriannuelle cohérente de cette opération et de garantir une gestion financière conforme aux principes de sincérité et de bonne administration des deniers publics, de recourir au dispositif des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ;

CONSIDERANT que ce dispositif permet de fixer le montant global de l'opération au moyen d'une autorisation de programme, tout en ouvrant annuellement les seuls crédits de paiement nécessaires à l'exécution effective des travaux, selon leur état d'avancement ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement rattachée à une opération d'équipement de mise en accessibilité (202602) comme suit :

AP EN DEPENSES : AP-2026-1D Mise en accessibilité :

DEPENSES	AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	TOTAL CP
Situation après création	280 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	280 000,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE avec 7 ABSTENTIONS** (Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, Ludovic FORTIN, Clémence HEROUT et Cédric EVANO) :

AUTORISE la création de l'autorisation de programme en dépenses et de répartition de ses crédits de mise en accessibilité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 14 septembre 2026

Secrétaires de Séance,

Jean-Pierre BOUILLON

Sonia CANTELOUP

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 17/09/2026
Affichée le : 17/09/2026

Acte à classer

2026-110

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-09-17T09-52-47.00 (MI272471840)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260917-2026-110-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Mise en accessibilité - Création d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP)

Date de décision : 17/09/2026

CERTIFIÉ - **Certifié Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Document budgétaire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-110.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **17/09/26 à 09:52**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **17/09/26 à 09:52**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **17/09/26 à 09:56**	